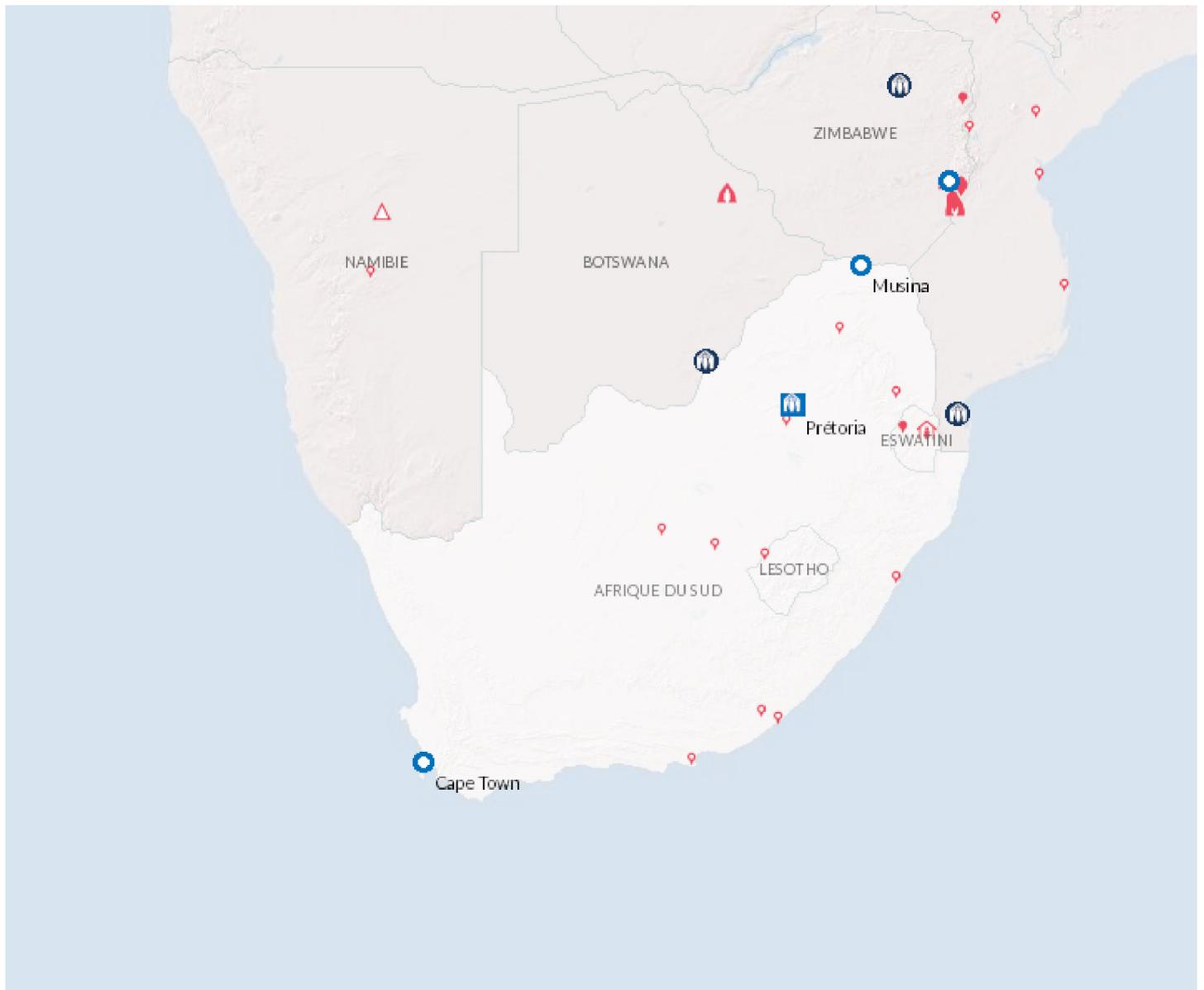


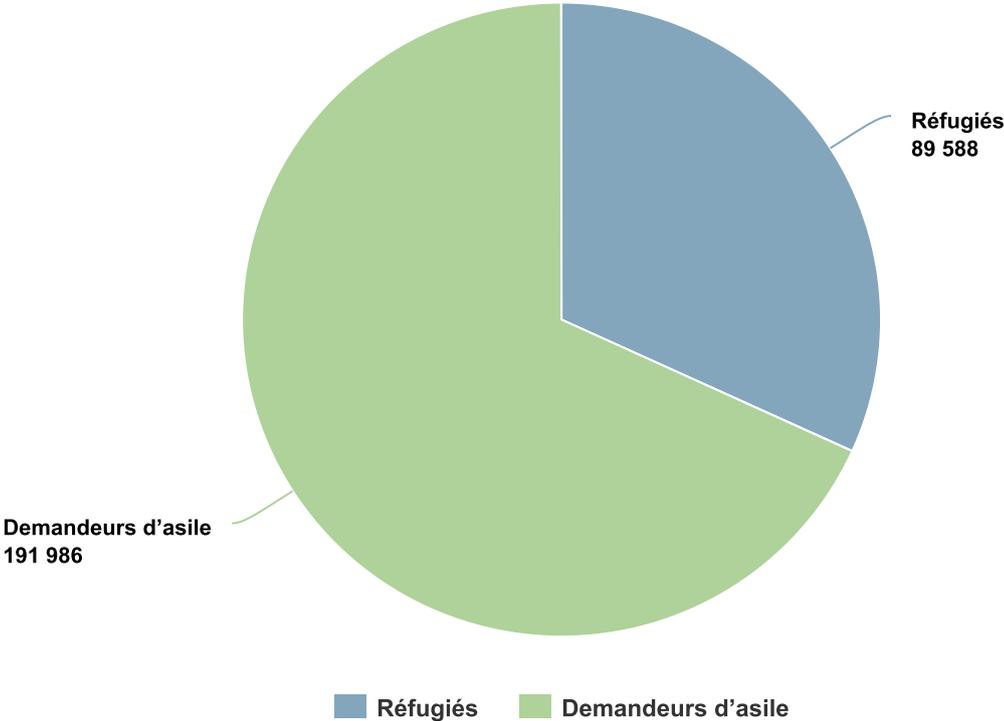
Opération: Afrique du Sud – Bureau régional



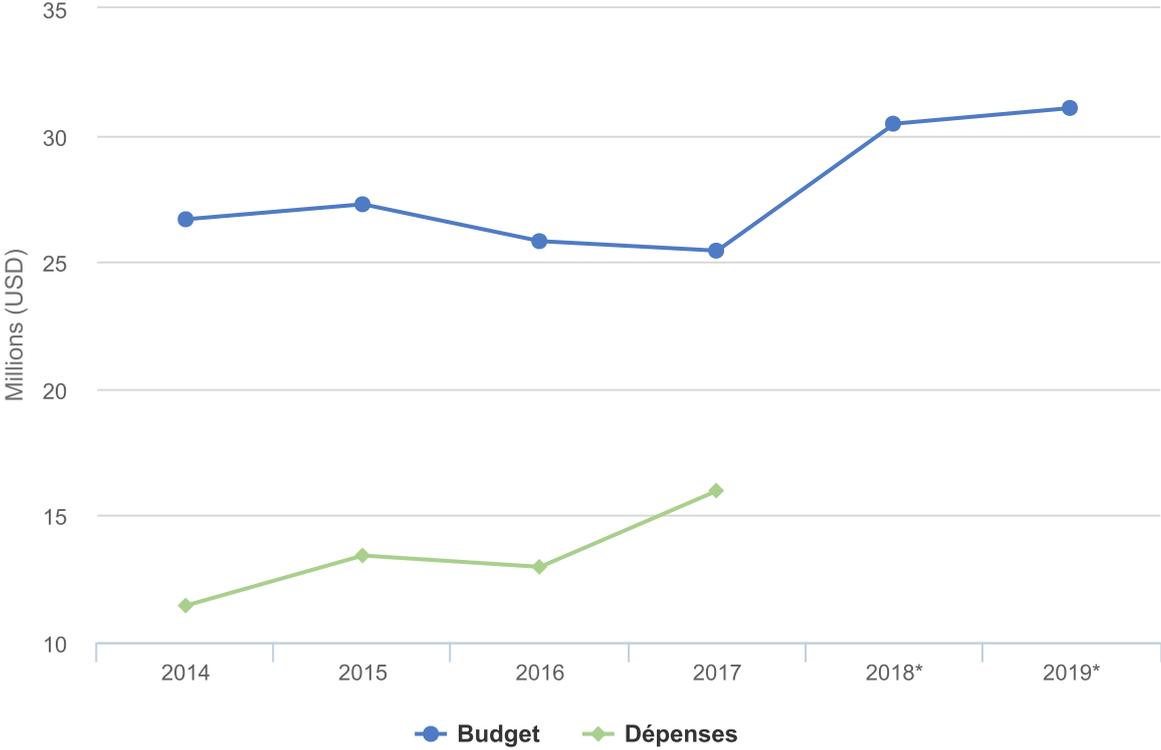
Personnes relevant de la compétence du HCR

- 9% EN 2017

2017	281,574
2016	310,575
2015	1,218,739



Budgets et Dépenses - Afrique du Sud – Bureau régional



Environnement de travail

L'Afrique du Sud s'est dotée d'une législation progressive en matière de réfugiés. Aussi bien les réfugiés que les demandeurs d'asile y jouissent de la liberté de mouvement, du droit au travail et de l'accès aux services sociaux offerts par le Gouvernement. Néanmoins, des restrictions législatives, suscitées par l'ampleur des mouvements mixtes dans le pays, sont en cours d'adoption. L'Afrique du Sud continue de recevoir le nombre le plus élevé de demandes d'asile dans la sous-région, une caractéristique qui s'ajoute à un important nombre de dossiers en attente et à des défis complexes pour la protection auxquels font face les personnes relevant de la compétence du HCR qui se trouvent déjà dans le pays.

Le HCR apporte un appui technique au Gouvernement sur la protection internationale des réfugiés, des demandeurs d'asile et des apatrides. Il travaille avec les structures politiques, économiques et sociales nationales pour rendre les politiques, pratiques et lois conformes aux normes internationales.

Le HCR coopère étroitement avec les Départements de l'intérieur, du développement international et de la coopération, du développement social ainsi que de la justice et du développement constitutionnel. De plus, la société civile, de même que les ONG nationales et internationales continuent de jouer un rôle important dans l'assistance apportée aux réfugiés et demandeurs d'asile. L'organisation collabore aussi activement avec des particuliers et des sociétés dans le cadre de la campagne de collecte de fonds et de plaidoyer LuQuLuQu (<https://luququ.org/> (<https://luququ.org/>)) qui touche l'ensemble du continent. Elle assure une étroite coordination avec l'Équipe de pays des Nations Unies et préside le Groupe de travail des Nations Unies sur la protection. De plus, elle coopère avec le Gouvernement et la société civile pour prévenir et traiter la violence à l'égard des étrangers.

Le HCR travaille avec des communautés et des organisations communautaires dans tout le pays en facilitant des séances d'information, des ateliers thématiques, des réunions de plaidoyer, des dialogues entre personnes relevant de sa compétence et les communautés hôtes, ainsi qu'en soutenant des projets communautaires spécifiques. Des centres d'assistance juridique bénéficiant d'un appui du HCR opèrent dans cinq provinces différentes. Le programme de l'organisation concernant les moyens de subsistance comprend la fourniture de micro-subventions aux entreprises, l'amélioration et le renforcement des compétences professionnelles des femmes, des cours d'apprentissage des langues locales et une formation professionnelle. L'accès élargi aux moyens de subsistance aidera les réfugiés à s'intégrer sur place et leur permettra d'apporter leur contribution aux collectivités locales, ce qui améliorera les relations entre les réfugiés et les communautés hôtes. Les réfugiés et les demandeurs d'asile avec des besoins spécifiques bénéficient aussi d'une aide en espèces à usages multiples ou d'une allocation au logement.

Principales priorités

En 2019, le HCR se concentrera sur les activités suivantes :

- plaider pour des procédures justes de détermination du statut de réfugié et des décisions de qualité, tout en apportant un appui aux départements administratifs compétents et aux acteurs de la société civile en matière de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile ;
- promouvoir la protection physique et juridique des réfugiés et demandeurs d'asile, en s'attachant à réduire le plus possible les risques de violence et en resserrant la cohésion sociale entre les communautés réfugiées et locales ;
- conformément à la stratégie de solutions et de protection pluriannuelle et de partenariats multiples, continuer à nouer et consolider des relations avec des acteurs non traditionnels pour améliorer la protection des réfugiés et demandeurs d'asile en Afrique du Sud ;

- maintenir le plaidoyer, par le biais de la SADC, en faveur du renforcement de la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile ainsi que des apatrides dans la sous-région, notamment par le processus du Dialogue sur les migrations pour l'Afrique australe (MIDSA).

Chiffres clés

- 40 000 personnes relevant de la compétence du HCR recevront une assistance juridique
 - 20 000 personnes relevant de la compétence du HCR feront l'objet d'une évaluation pour déceler des vulnérabilités
 - 5 000 personnes relevant de la compétence du HCR bénéficieront d'un soutien psychosocial
 - 5 000 personnes relevant de la compétence du HCR obtiendront une assistance ciblée sous la forme de bons d'achat ou de subventions pour de la nourriture et un logement
-